

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

| NOMBRE DE MEMBRES                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------|
| En exercice : 8                                                             |
| Présents : 5                                                                |
| Absents : 3                                                                 |
| Nombre de suffrages exprimés :<br>Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |
| Date de convocation<br>09/01/2025                                           |

**Etaient présents :**

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia

**Procuration :**

Mme LACAZE Aurélie à Mme BLANCHARD Régine  
M. SAUQUES Kevin à Mme CRUET Cynthia

**Etaient absent :** M. CAZES Jérôme

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROBERT François

## DÉLIBÉRATION PORTANT DEVIS DE JEAN-MARC CASTAY

Monsieur le Maire indique que des éverites sont cassées sur le toit de la salle polyvalente. Il est urgent de les changer. Il a été fait appel à la société de Jean-Marc CASTAY qui a présenté un devis à hauteur de 2280 euros.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ledit devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la signer et l'inscrire au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

